

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 17 novembre 2011, à dix-neuf heures quarante-cinq au Centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents madame la conseillère Nicole Ste-Marie, messieurs les conseillers Sylvain Mallette, Michel Hamelin, Claude Monière, François Thibault et Jean-Claude Raymond sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est également présent monsieur Michel Morneau, urbaniste, OUQ, directeur général et secrétaire-trésorier et Gilles Bolduc ingénieur.

L'avis de convocation à la présente séance extraordinaire a été signifié conformément à la loi.

### **1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante-cinq.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

11-11S-187

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Raymond

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Octroi du mandat - travaux Grand cours d'eau Saint-Rémi
5. Octroi d'un mandat de surveillance de chantier
6. Varia
7. Levée de la séance

ADOPTÉ

### **3. Période de questions**

Aucune question

### **4. Octroi du mandat - travaux Grand cours d'eau Saint-Rémi**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité trois entrepreneurs à présenter une soumission pour les travaux à même le Grand cours d'eau Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci concernent uniquement un tronçon de 200 mètres limité au chainage 0+200 à 0+300 et 0+700 à 0+800 des plans et devis du dossier 2008-308 de la firme BMI experts-conseils inc. daté d'octobre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Béton Laurier inc. a présenté la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE,

11-11S-188

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De retenir les services de Béton Laurier inc. au coût de 33 396,89 \$, taxes incluses, pour les travaux au Grand cours d'eau Saint-Rémi et que le devis fasse office de contrat entre les parties.

ADOPTÉ

### **5. Octroi d'un mandat de surveillance de chantier**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé un mandat de travaux au Grand cours d'eau Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance des travaux est requise afin d'assurer la qualité des interventions selon les plans et devis;

EN CONSÉQUENCE,

11-11S-189

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De retenir les services de la firme BMI experts-conseils au tarif de 67\$ de l'heure pour un technicien sénior et de 102\$ de l'heure pour un ingénieur sénior plus les frais de déplacements à 0,45\$ du kilomètre en plus des taxes

ADOPTÉ

**6. Levée de la séance**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20H14.

---

Réjean Beaulieu, maire

---

Michel Morneau, urbaniste, OUQ, directeur général